

Table des matières31. Définition du programme32. Nature de l'aide33. Procédure de soumission34.1 Sélection des demandes44.2 Critères d'éligibilité44.3 Critères de sélection45. Conditions d'application55.1 Versement de l'aide55.2 Nature du partenariat5

1. Définition du programme

Attentif au rayonnement de l'excellence scientifique en région Auvergne-Rhône-Alpes et dans le respect de ses missions d'animateur de réseau, le Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) propose un programme de soutien aux manifestations scientifiques en cancérologie.

Par manifestation scientifique est entendu tout congrès, séminaire, workshop, colloque, symposium, journée annuelle, en présentiel, hybride ou distanciel, organisée par un centre de recherche, une société savante, un réseau régional ou national, et proposée à l'initiative d'une ou plusieurs équipes issues du périmètre du CLARA.

Le thème de ces manifestations doit être dédiée à la recherche en cancérologie et peut relever de tous les domaines et disciplines scientifiques, depuis la recherche fondamentale et translationnelle jusqu'à la recherche clinique, incluant l'épidémiologie et les sciences humaines et sociales.

La priorité sera donnée aux manifestations dont les thématiques seront les plus proches de la stratégie scientifique du CLARA.

2. Nature de l'aide

La demande de soutien peut concerner :

Les frais de fonctionnement (y compris les frais de réalisation d'une manifestation en ligne) ; Et/ou la prise en charge d'un prix pour une communication orale ou poster ;

Et/ou une aide matérielle (fourniture d'objets publicitaires : sacoche, stylos, tours de cou, carnets,...).

Le soutien prend la forme d'une aide financière pour l'organisation d'une manifestation. La subvention accordée ne pourra excéder :

Pour une manifestation à dimension régionale ou nationale : 1500 € si organisée en présentiel ou 750 € pour un format à distance ;

Pour une manifestation à dimension internationale ; 2500 € si organisée en présentiel ou 1000 € pour un format à distance

On entend par manifestation à dimension internationale tout évènement pour lequel le programme prévoit au minimum 50% d'intervenants étrangers.

3. Procédure de soumission

Le formulaire de soumission est disponible <u>sur le site internet du CLARA >></u>. Les demandes de soutien sont à remplir <u>sur ce lien >></u>.

Les dossiers sont recevables à tout moment et les demandes sont évaluées chaque trimestre.

4. Processus de sélection

4.1 Sélection des demandes

Les réponses peuvent se faire tout au long de l'année.

Les dossiers reçus sont examinés par un comité interne au CLARA, composé des chefs de projets, de la responsable des dispositifs et de la responsable de la communication et événementiel. Ce comité se réunit tous les 3 mois (mars, juin, septembre, décembre). Un classement de l'ensemble des dossiers éligibles selon les critères détaillés en §4.2 sera réalisé par le comité. Les subventions seront accordées en fonction de l'enveloppe budgétaire décidée par le Comité de Direction du CLARA.

À l'issue de la sélection, un courrier de notification est envoyé à l'ensemble des candidats par mail. Dans le cas d'un avis favorable, ce courrier mentionne le montant de la subvention accordée.

4.2 Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les demandes doivent satisfaire aux critères suivants :

- Le thème de la manifestation doit être en lien avec la recherche sur le cancer ;
- La manifestation doit se dérouler en Auvergne-Rhône-Alpes pour les manifestations en présentiel. La manifestation peut également être réalisée en ligne (distanciel) ou en format hybdride (phygital);
- Au moins un membre du comité d'organisation doit être rattaché à un organisme publique situé en Auvergne-Rhône-Alpes;
- La demande de soutien doit être déposée au plus tard 3 mois avant la date de l'événement ;
- Les inscriptions à l'événement doivent être ouvertes à l'ensemble de la communauté scientifique (chercheurs, cliniciens, étudiants) ;
- La demande de soutien ne doit pas excéder 50% du budget global de la manifestation. Ne sont pas éligibles les réunions de travail et les manifestations à but lucratif.

4.3 Critères de sélection

Les critères d'évaluation examinés pour la sélection des demandes sont les suivants :

- Respect des critères d'éligibilité énoncés ci-dessus ;
- Objectifs de la manifestation ;
- Qualité scientifique du programme et ouverture disciplinaire ;
- Adéquation du thème de la manifestation avec la programmation scientifique du CLARA;
- Impact sur la structuration des acteurs de la recherche sur le cancer en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Visibilité attendue pour le CLARA.

5. Conditions d'application

5.1 Versement de l'aide

L'aide sera versée à la structure gestionnaire du bénéficiaire. La subvention devra être directement dédiée à l'organisation de la manifestation et en aucun cas aux frais généraux de la structure.

Dans la mesure où le soutien prévoit l'attribution d'un prix pour une meilleure communication, le montant de la récompense pourra être versé à l'organisateur, en assurant le reversement auprès du lauréat, ou versé directement par le CLARA au lauréat.

5.2 Nature du partenariat

Le partenariat entre le CLARA et le bénéficiaire pourra inclure les conditions suivantes :

- La mention du soutien du CLARA sur tous les supports de communication produits dans le cadre de l'événement. Le CLARA fournira pour cela son kit de communication incluant son logotype;
- La diffusion d'informations relatives à l'activité du CLARA (insertion de documents dans la pochette des participants) ;
- La mise à disposition d'un stand ;
- La remise d'un prix pour une meilleure communication ;
- La prise de parole d'un représentant du CLARA lors de la manifestation ;
- La participation d'un représentant du CLARA à la manifestation.

Le CLARA s'engage à assurer la visibilité de la manifestation par ses différents moyens de communication (site internet, réseaux sociaux, newsletter).

5.3 Bilan

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à transmettre au CLARA un bilan de la manifestation incluant le nombre de participants, le budget final de la manifestation, le nombre d'intervenants, les documents associés à la manifestation, ...

Le CLARA pourra utiliser ces informations à des fins d'évaluation du programme.























